



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-INT-022

Déposé le : 5.09.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Si l'Etat n'en a cure, nous oui !

Texte déposé

En juillet 2015, le Conseil d'Etat annonçait sa volonté de vendre une vingtaine de cures parmi les plus belles de l'ensemble du patrimoine vaudois. La mise sur le marché devait procéder par appels d'offres publics et le produit de la vente devait atteindre 12 à 18 millions pour le bilan de l'Etat (communiqué de presse du 10 juillet 2015). Le Conseil d'Etat avait alors indiqué qu'un décret serait soumis au Grand Conseil courant 2016 pour procéder aux ventes de plus de 1 millions de francs, l'affaire étant de la seule compétence du Conseil d'Etat pour des montants inférieurs. De plus, il avait été précisé que la vente de ces édifices serait en priorité proposée aux communes concernées.

Plusieurs voix se sont élevées contre cette vente considérant qu'une telle action serait de nature à démanteler et appauvrir un ensemble patrimonial exceptionnel pour notre canton. Pour marquer son opposition à la vente, la section vaudoise de Patrimoine suisse a lancé une pétition en janvier 2017 demandant à l'Etat de conditionner la vente de cures à certains critères.

Si la vente de certaines cures vides et sans valeur patrimoniale peut être envisagée, il nous semble important que cet ensemble, qui forme une unité de par ses particularités historiques et symboliques, soit conservé. Le degré de protection assuré par le classement à l'inventaire peut être insuffisant pour protéger durablement les cures de transformations risquant de dénaturer leurs qualités patrimoniales. De plus, ces sites peuvent représenter une opportunité de développer un projet d'intérêt public et de redynamiser certains cœurs de village.

Préoccupés par le silence du Conseil d'Etat sur ce dossier et soucieux du maintien de ce patrimoine exceptionnel, tout en étant conscient des opportunités qu'il offre pour porter de nouveaux projets, le groupe des Verts invite le Conseil d'Etat à répondre aux questions suivantes :

1. Combien d'offres le Conseil d'Etat a-t-il reçu? Quel est le profil des potentiels acquéreurs (privé, public, communes...)?
2. Le prix d'achat imposé par l'Etat est-il un frein à de potentielles acquisitions communales?
3. Sous quelles conditions de potentielles ventes ont-elles été engagées?
4. Le Conseil d'Etat a-t-il proposé à la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud (FEDEC-VD) l'occupation des cures vides conformément à l'art. 19 al. 1 de la Loi sur les relations entre l'Etat et les Églises reconnues de droit public?
5. Le Conseil d'Etat considère-t-il que la législation actuelle (LPMNS) est suffisante pour protéger durablement les cures vaudoises?
6. Le Conseil d'Etat compte-t-il valoriser les cures vaudoises comme un ensemble patrimonial d'importance et si oui, comment?
7. Patrimoine suisse a-t-il été associé à la démarche du Conseil d'Etat? Si oui, de quelle façon? Si non pourquoi?
8. Le Conseil d'Etat entend-il prendre en considération les recommandations de Patrimoine suisse? Si oui de quelle façon? Si non pourquoi?

Nous remercions d'avance le CE pour ses réponses

Yverdon-les-Bains, le 5 septembre 2017

Vassilis Venizelos, Les Verts

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

VENIZELOS Vassilis

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch